

CAP

Réparation des Carrosseries en apprentissage

Le carrossier intervient sur tous types de véhicules automobiles.

Après avoir établi un diagnostic des réparations à effectuer, il va démonter les éléments pour les remettre en état. Pour cela, il va débosseler, planer, poncer, remodeler ou remplacer les éléments.

Il effectue aussi les travaux sur la structure du véhicule (redressage, remise en ligne du châssis à l'aide d'un banc de mesure).

Le profil

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui sortent de classe de 3ème de collège.

Qualités requises : aimer réparer, être habile, minutieux, soucieux du détail, avoir le sens de l'esthétique, avoir une bonne condition physique, savoir communiquer et ne pas être allergique (poussières, solvant, peintures).

Les conditions d'accès

Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'année en cours.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance à raison de 3 semaines en entreprise et d'une semaine au CFA, tout au long du cursus.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

Le programme

13 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Français, Langue Vivante, Mathématiques, Sciences Physique, Histoire/Géographie, Education Physique et Sportive.

Enseignement professionnel :

Analyse Fonctionnelle et Structurale (Technologie, Dessin Technique), Pratique Professionnelle, Vie Sociale et Professionnelle.

Les débouchés

Poursuite d'études : BAC PRO Réparation en carrosserie, CAP Peinture en carrosserie, , BTS Conception et Réalisation de Carrosseries...

Métier : Carrossier.

Le contrat d'apprentissage

Etre diplômé avec une expérience professionnelle

Les droits et les devoirs

L'apprenti est un salarié de l'entreprise.

Droits et devoirs identiques aux autres salariés de l'entreprise : 5 semaines de congés payés, sécurité sociale, retraite ...

L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours au CFA.

Toute entreprise du secteur privé et du secteur public peut embaucher un apprenti si l'employeur déclare, prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage.

Le salaire

Le salaire est un pourcentage du SMIC ou de la convention collective.

	1ère année	2ème année	3ème année
- 18 ans	25%	37%	53%
18 à 20 ans	41%	49%	65%
+ 21 ans	53%	61%	78%

Les étapes

1-Trouver une entreprise

Faire un CV et une lettre de motivation.

Répondre à une offre d'emploi, envoyer des candidatures spontanées, rencontrer des entreprises ... pour décrocher un entretien.

Préparer l'entretien de recrutement!

Signer le contrat d'apprentissage entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'année en cours.

2-L'inscription au CFA

C'est l'entreprise qui envoie le contrat d'apprentissage au CFA. Vous êtes inscrit en formation dès que le CFA réceptionne le contrat.

Le CFA vous enverra votre dossier d'inscription.

Le CFA peut vous accompagner dans vos démarches. Venez nous voir!



UFA ARDENNES AUTO LYCEE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

11 rue Jean Jaurès 08200 SEDAN

03 24 27 41 16

www.jbclement.fr